



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le 19 JAN. 2010

Référence : D10001063

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière rencontre du 13 janvier dernier, vous avez formulé plusieurs propositions devant permettre de faire avancer des dossiers importants, de simplifier la pratique de la chasse et allant bien au-delà des négociations récurrentes sur les seules dates de chasse que nous souhaitons tous stabiliser.

J'ai pris la mesure de ces propositions prioritaires pour les chasseurs, à l'aune des rapports qui se sont tissés entre toutes les parties prenantes dans le cadre de la table ronde sur la chasse présidée par le député Jérôme Bignon. Vous y avez apporté une contribution décisive qui nous a permis d'aboutir à un nouvel accord le 18 janvier sur les dates de fermeture de la chasse et qui complète celui du 26 juillet 2008.

Cet accord, établi entre vos représentants et ceux de la protection de la nature consacre des avancées significatives, tant en matière de dates de chasse, d'expérimentation avec des travaux importants à mener sur des réserves et des zones de gagnages associées, que de méthode par la confirmation de la gouvernance scientifique reposant notamment sur le groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse (GEOC). Comme le Président de la République, je suis convaincu que le dialogue entre les adversaires d'hier est une impérieuse nécessité alors même que s'ouvre l'année internationale de la biodiversité et que nous avons besoin de tous pour agir au quotidien.

J'ai parfaitement conscience de ce que sa signature n'a pas été simple et que le compromis obtenu fera sans doute l'objet de nombreuses critiques de part et d'autre. Je veillerai à ce que son application se fasse dans un état d'esprit de concertation, notamment avec un dialogue en table ronde. J'ai la certitude que cela constitue la meilleure méthode et qu'il faut enfin quitter le registre du contentieux qui est si souvent défavorable aux chasseurs.

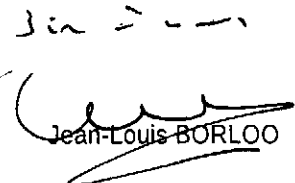
Monsieur Charles Henri de PONCHALON
Président
Fédération nationale des chasseurs
13, rue du Général Leclerc
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Cependant, cet accord ne saurait répondre à l'ensemble de vos problématiques, plus larges et qu'il ne faudrait pas oublier. Dans ce cadre, je souhaite par la présente lettre vous donner des informations précises sur vos autres demandes :

- Le décret instaurant une contravention pour obstruction à l'acte de chasse a fait l'objet d'un passage en Conseil d'Etat et d'une réécriture qui ne remet pas en cause son objet. Il sera signé et publié dans les tous prochains jours.
- Le projet de décret relatif au prélèvement maximal autorisé et modifiant le code de l'environnement a fait l'objet d'un vrai consensus lors du dernier CNCFS et finalise ainsi les nombreuses réunions de négociation qui ont eu lieu dans le cadre de la table ronde et avec mes services. Je signerai le décret tel qu'il est prévu. Dans le même temps, je prendrai un arrêté relatif au prélèvement maximal autorisé de la bécasse des bois, national, avec un quota annuel de 30 bécasses par chasseur, des moyens de contrôle harmonisés au plan national, et un quota hebdomadaire et/ou journalier relevant de la responsabilité de chaque fédération départementale.
- Je m'engage à obtenir du ministre chargé de l'Agriculture, Bruno Le Maire, qu'il saisisse l'AFSSA afin de revoir et adapter en fonction des connaissances nouvelles les contraintes qui pèsent sur les utilisateurs d'appelants dans le cadre de la veille sanitaire sur la grippe aviaire. Ces mesures avaient en effet été prises en urgence, dans un contexte de grande méfiance des possibles risques de transmission de cette grippe. Dans le même temps, je soutiens le ministre chargé de l'Intérieur, Brice Hortefeux, qui vient d'annoncer l'engagement prochainement d'une simplification de la réglementation sur les armes de chasse, sans bien sûr remettre en cause les éléments liés à la sécurité.
- Je poursuivrai les démarches de simplification des textes réglementaires liés à la chasse. Le dernier CNCFS a, dans ce cadre, permis de revoir et permettre l'usage du téléphone portable pour la chasse collective au grand gibier, et les prochains permettront d'aborder de nouvelles mesures que vous proposez. Dans le même temps et en continuité, je soutiendrai l'initiative parlementaire prochaine de Jérôme Bignon concernant le toilettage des textes législatifs relatifs à la chasse dans le cadre d'une proposition de loi de simplification comprenant « Diverses Dispositions d'Ordre Cynégétique ». Cette dernière intégrera notamment les modifications nécessaires concernant la délicate question des dégâts de gibier sur les territoires non chassés. Ces points feront l'objet de débats dans le cadre de la table ronde conformément aux engagements que j'ai pris devant le Parlement.
- Après les rencontres qui ont eu lieu à notre initiative avec le ministre de l'Education Nationale, je vous confirme que Luc Chatel et moi-même sommes en mesure de signer avant la fin du mois de janvier 2010, la première convention pluriannuelle sur l'Education à la nature avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Nationale de la Pêche en France.
- La place et le nombre des représentants des chasseurs et des pêcheurs au Conseil Economique, Social et Environnemental feront l'objet de discussions avec mon Cabinet, dans les plus brefs délais.

Je partage votre envie légitime d'aller plus vite et plus loin dans les réformes, mais vous conviendrez que depuis votre dernier congrès, nous avons beaucoup progressé ensemble avec une méthode de travail, des dossiers ouverts sans tabous et des engagements tenus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-Louis BORLOO